
Adresse de la municipalité de La Cambre (Calvados), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de La Cambre (Calvados), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 418-419;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18444_t1_0418_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyens Représentans,

La société populaire de la commune de Larche vous félicite de vos nouveaux triomphes sur la tyrannie, et de l'énergie que vous déployés tous les jours pour la défense du peuple et de sa liberté.

Le sanguinaire Robespierre n'existe plus, ses vils satellites sont rentrés dans le néant et ils éprouvent le sort que la justice des peuples réserve aux despotes, aux intrigants, aux fourbes, à tous ces hommes enfin qui chercheront à faire gemir le patriote vertueux sous le poids de leur domination tyrannique.

Représentans du peuple les principes de raison et de justice que vous développés dans votre adresse aux français consacrent pour toujours notre bonheur, et opéreront le salut de la République vous serez toujours, nous vous le jurons, notre seul point d'appui; nous savons que notre destinée dépend de la sagesse de vos décrets et de l'énergie du gouvernement révolutionnaire que vous maintiendrez jusqu'à la paix.

Vive la Convention, vive la liberté, vive l'égalité.

Lecture faite de l'adresse à la société, elle s'est levée spontanément et en masse pour jurer qu'elle ne reconnoitra jamais, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

MARCHANT, *juge de paix*, CHATEMICHE l'ainé, *instituteur*, BLUSSON, *agent national*, BARUTET, *maire et 22 autres signatures*.

18

Les membres composant le tribunal de Lyon [Rhône] jurent à la Convention de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte aux principes sacrés développés dans l'Adresse aux Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (39).

[*Le tribunal de district de Lyon au président de la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (40)

Égalité, Liberté.

Le tribunal de district de Lyon te prie de présenter à la Convention nationale l'expression de ses sentiments et de sa reconnaissance consignée dans l'adresse cy-jointe.

Les membres du tribunal de district de Lyon installés le 12 brumaire.

VITET, FACHOZ, *juge*, CORULETTE, AURÉS, *commissaire national*, JANTET, *juge*, NOBIN, *juge*, BEDOS, *suppléant*, FRANCHET, *greffier*, MONTOUNAT.

[*Les membres du tribunal du district de Lyon installés le 12 brumaire selon l'arrêté du 7 du même mois par les représentants du peuple pour le renouvellement de ce tribunal et des autres autorités constituées à la Convention nationale.*] (41)

Égalité, Liberté.

Représentans du peuple français,

Notre premier devoir est d'offrir à la Convention nationale l'expression de la reconnaissance qu'a inspiré à tous les français l'énergie avec laquelle elle a fixé et développé dans son adresse au peuple les principes invariables sur lesquels reposent l'égalité et la liberté; nous serons constamment fideles à ces principes, nous mourrions plutôt que de souffrir qu'on y porte la moindre atteinte et nous jurons de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention.

FACHOZ, JANTET, NOBIN, *juges*, VITET, CORULETTE, MONTOUNAT, AURÉS, *commissaire national*, BEDOS, *suppléant*, FRANCHET, *greffier*.

19

La municipalité de La Cambe, district de Bayeux, département du Calvados, promet son entier dévouement à la Convention : elle l'invite à accélérer le grand œuvre de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (42).

[*La municipalité de La Cambe à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (43)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Législateurs

Nous avons donné lecture de votre adresse au peuple français, le decadi 30 vendémiaire jour de la feste des victoires remportée sur nos ennemis;

Nous vous faisons mil remerciemens de nous avoir procuré cette adresse dont la lecture a peint la joye dans tous les coeurs du peuple : cela nous a procurés les plus vifs applaudissemens, qui comme nous n'ont cessés de témoigner, Vive la République à chaque article de la lecture de cette adresse.

Courage Représentans, achevés le grand ouvrage du gouvernement de la République; vous avés terrassés les conspirateurs et les

(39) P.-V., XLIX, 304.

(40) C 324, pl. 1401, p. 6.

(41) C 324, pl. 1401, p. 7.

(42) P.-V., XLIX, 304.

(43) C 324, pl. 1401, p. 8.

traïtes du 9 au 10 thermidor qui par une menée sourde et criminel cherchoient à mettront à exécution leurs mauvais desseins; vous avez donc encore une fois sauvé la patrie et la liberté en livrant au supplice le traître et ces complices, qui oseroient donc encore attentés à la Représentation nationale et à ses sages décrets, que s'il reste encore des traïtes et des calomnieux qu'ils soient punis severement; nous vous demandons l'indulgence pour l'erreur, la paix et sûreté pour l'innocence, voilà quelle est notre vœu.

La tranquillité et le patriotisme regnent dans notre commune, nous n'avons aperçu jusque ce jour aucune démarche, complots tendant à avilir les lois de la République.

Reçus dignes Législateurs notre amour et notre sincère attachement pour la Convention; notre entière soumission pour les lois. Voilà le vœu sincère et fidèle que vous présentez, les membres composant le corps municipal de la commune de La Cambe; Trois mots raturés. Soussignés

PAIANT, maire, LAVALLEY, BASSET, officiers
et une signature illisible.

20

La commune du [Grand-] Lempis, district de La-Tour-du-Pin, département de l'Isère, remercie la Convention de l'envoi du représentant Gauthier : « La justice, dit-elle, a partout suivi ses pas, sa présence a partout ramené le calme et le bonheur et il a d'un souffle balayé cette foule d'intrigants qui déshonoraient les autorités constituées. »

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*Les Amis de la liberté et de l'égalité de la commune de Lempis à la Convention nationale, s. d.*] (45)

Représentants,

Le crime et l'intrigue osoient encore lever une tête audacieuse malgré la chute du tyran : votre adresse au peuple français leur a porté le coup de la mort, les grands principes qui y sont développés avec cette énergie qui caractérise les représentants d'un peuple libre ont fait pâlir les méchants et ranimé le courage abattu des gens de bien, seul et unique soutien de la république.

Vous êtes dignement secondé dans vos glorieux travaux par le représentant que vous avez envoyé en mission dans notre département; la terreur étoit à l'ordre du jour, le vrai ami de la liberté gémissait dans les cachots tandis que

le scélérat promenoit ses triomphes de toutes parts, Gauthier a paru, la justice et toutes les vertus marchaient à sa suite, les portes ont été ouvertes aux patriotes opprimés et se sont refermées sur les méchants, il a parlé et toutes les administrations ont été rendues à leur dignité primitive, il a d'un souffle vivifiant balayé cette foule d'aboyeurs et d'intrigants qui les deshonorait.

Continuez, représentants, à asseoir la liberté sur des bases inébranlables, c'est à dire sur toutes les vertus et la liberté triomphera.

Vive la République.

Suivent 26 signatures.

21

La société populaire de Labastide-Beauvoir, département de la Haute-Garonne, félicite la Convention d'avoir substitué au règne de la terreur celui de la justice.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[*La société populaire agricole de Labastide-Beauvoir à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (47)

Citoyens Représentants,

Après cinq ans de combat à mort, livré aux tyrans et aux traîtres, par le peuple français que vous représentés, des scélérats couverts du manteau du patriotisme, des être pervers qui ne desiront que la confusion et le désordre pour cacher leurs forfaits, ont sans doute perdu l'espoir que leurs crimes restent impunis, ils ne pensent plus sans doute que le peuple se laisse jamais plus opprimer par qui que ce soit.

Vous venez de substituer à la terreur qui planait naguère sur tous les points de la République le règne de la justice, de la vertu et de l'humanité. Fermes dans nos principes, nous n'écouterons jamais que la voix de la représentation nationale, et prêts à mourir pour elle, nous ne cesserons de surveiller l'exécution des lois, et de maintenir parmi nos concitoyens comme nous n'avons cessé depuis la révolution, l'amour de la patrie, de la représentation nationale, la paix et la fraternité.

Pères de la patrie, il n'appartient encore qu'à vous de tenir le gouvernail du vaisseau de la République; les principes que vous avez proclamés par votre adresse au peuple français peignent assez et votre candeur et votre justice.

Exterminés à jamais la tyrannie de quelque voile qu'elle veuille se couvrir, frappés les scélérats qui cherchoient à l'introduire et s'enrichir des dépouilles de notre patrie.

(44) P.-V., XLIX, 304-305.

(45) C 326, pl. 1423, p. 16. M.U., n° 1347.

(46) P.-V., XLIX, 305.

(47) C 326, pl. 1423, p. 17.